

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 06 mai 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

COUPE VDM FUTSAL

28107743 - CHAMPIGNY CF 2 / CHAMPIGNY CF1 CVDM Futsal du 29/04/2024

Réception de la feuille de match, match arrêté dossier en discipline.

La commission reste en attente de la décision, pour le maintien ou pas de la rencontre de demi-finale du 11/05/2024.

Pour les 1/2 Finales

CRETEIL FUTSAL US 1 / **CHAMPIGNY CF 2 ou CHAMPIGNY CF1 le 11/05/2024**

VILLENEUVE ABLON US 1 / VSG FUTSAL 1 le 11/05/2024

- **Pour les ½ Finales : 2 Arbitres seront désignés à la charge des deux Clubs**

La finale de la Coupe du Val de Marne Futsal Senior se déroulera

le Mercredi 29 Mai 2024 à 20h30 sur les installations de VSG Futsal

au Gymnase Roland Garros rue Roland Garros à Villeneuve Saint Georges

(Sous réserve de validation par le prochain Comité Directeur du District)

FUTSAL D1

N°26035610 – CHAMPIGNY CF 2 / CITOYEN DU MONDE Futsal D1 du 27/04/2024

Réception de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre officiel de la rencontre informant que celle-ci n'a pas pu se dérouler car le gymnase était occupé.

La commission reporte la rencontre au 11/05/2024.

Prévenir l'équipe adverse.

FUTSAL D2

N°27233584 – VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 03/05/2024

Lecture du rapport de l'arbitre officiel et réception de la feuille de match papier.

Absence de l'équipe de VITRY ASC 3.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de VITRY ASC 3 ce qui induit le forfait général de l'équipe dans les 3 dernières journées de championnat avec maintien des résultats depuis le début de saison et matchs gagnés pour les dernières équipes adverses.

Avis aux clubs concernés.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1er Appel de Feuille de Match :

26035611 – MAISONS ALFORT FC 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D1 du 29/04/24